



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 66048

Texte de la question

M. Pierre Lequiller attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de transformation en résidence moderne de luxe de l'hôtel Lambert situé 2 rue Saint-Louis-en-Île, quai d'Anjou, à Paris. L'hôtel Lambert, classé monument historique dans son intégralité et s'inscrivant dans un site protégé au patrimoine mondial de l'Unesco, est le seul témoignage d'architecture domestique qui nous soit parvenu du règne de Louis XIII dans un tel état d'authenticité. Devant l'étendue et l'extrême violence des interventions projetées pour transformer l'hôtel en résidence moderne, de nombreuses protestations ont été émises par la commission du vieux Paris ainsi que par de nombreuses personnalités et d'éminents professionnels. Par conséquent, l'autorisation de travaux dans l'hôtel a été suspendue par la juge des référés le 15 septembre 2009. Il souhaite donc savoir comment et dans quelle mesure le Gouvernement, qui avait autorisé ces travaux au préalable, envisage de suivre cette procédure.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lequiller](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66048

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11593

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)